

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>58, rue du Moulin. <u>Vestiges du château</u>, y compris les façades et toitures de la tour subsistante</p> <p><u>Hohatzenheim</u>. 1, rue Notre-Dame : <u>église</u> Saints-Pierre-et-Paul (partie du périmètre de protection de 500 mètres intéressant le ban communal de Mittelhausen)</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques</p> <p>Code du Patrimoine</p> <p>Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Inv. M.H. le 3 avril 1984</p> <p>Cl. M.H. le 6 décembre 1898</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>3, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>2, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS</b>		<b>II</b>				
<b>Energie</b>		<b>IIA</b>				
<b>Electricité et Gaz</b>						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité)  <b>Lignes électriques exploitées par EDF RTE Réseaux :</b>  - ligne 2 x 63 kv Graffenstaden - Mommenheim	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex  RTE – Electricité de France Energie Est - Groupe d'Exploitation Transport Alsace 12, Avenue de Hollande 68110 ILLZACH

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)  <u>Canalisation de transport de gaz exploitée par GRT Gaz :</u>  Canalisation de gaz HP diamètre 125 <u>BRUMATH-SAVERNE</u>	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.81 du 23 janvier 1964 Décret du 14 octobre 2003 Décret du 6 août 2006		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex  GRT gaz Région Nord Est SIGT 7, rue des Compagnons-BP731 CORMONTREUIL 51677 REIMS CEDEX  GRT gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg rue Ampère CS41016 67451 Mundolsheim Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>Communications</b>		<b>IID</b>				
<b>Circulation aérienne</b>		<b>IIDe</b>				
	T4 et T5	IIDe1	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage  <b><u>Aérodrome de Strasbourg-Entzheim</u></b>	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 12 novembre 1980	Direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex
<b>Télécommunications</b>		<b>IIE</b>				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles  <b><u>Liaison hertzienne OBERHAUSBERGEN - WINGERSHEIM :</u></b>  - zone secondaire de dégagement (couloir de 50 m de large) - zone spéciale de dégagement (couloir de 100 m de large)  <b><u>Liaison hertzienne OBERHAUSBERGEN – GOETZENBRUCK :</u></b>  - zone secondaire de dégagement (couloir de 300 m de large)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 9 janvier 1989  Décret du 13 décembre 1979	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57